



LE BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS INSCRIT
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Dossier de presse

Novembre 2017

Contact presse

Virginie Lapierre
Responsable de la Communication

Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

Tél. : +33 (0)3 21 08 86 52 – +33 (0)6 61 82 21 95
Carreau de Fosse du 9-9bis – Rue du Tordoir – BP 16 - 62590 Oignies - France

www.bassinminier-patrimoinemondial.org



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

PARTIE 1. LA DÉMARCHE DE CANDIDATURE	4
1. Une inscription au Patrimoine mondial au titre de Paysage culturel évolutif vivant	5
1.1. Le Bassin minier, un ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature	5
1.2. ...à la Valeur Universelle Exceptionnelle	6
2. Le périmètre du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial	8
 PARTIE 2. LA GESTION DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL	 10
1. Schéma du plan de gestion	11
2. Une gouvernance pour gérer le label	12
2.1. La conférence des Territoires	12
2.2. Les Comités Locaux du Bassin minier Patrimoine mondial	12
2.3. La Mission Bassin Minier, gestionnaire de l'inscription	12
 PARTIE 3. LES APPORTS DE L'INSCRIPTION	 14
1. Une fierté retrouvée	15
2. Un rayonnement et une attractivité nouvelle	16
3. Un catalyseur pour construire l'avenir du territoire	17
4. Les impacts de l'inscription	18
4.1. L'inscription du Bassin minier a-t-elle changé l'image du territoire ?	18
4.2. Le Bassin minier est-il devenu une destination touristique ?	19
4.3. Le statut du Bassin minier a-t-il évolué ?	20
4.4. L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial favorise-t-elle ses projets ?	22
 ANNEXES	 24
1. L'Histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais	25
2. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un territoire d'exception	26
2.1. Un paysage aux multiples facettes, qui offre un ensemble riche et contrasté	26
2.2. Un patrimoine technique remarquable	27
2.3. Un habitat ouvrier d'une exceptionnelle ampleur et diversité	29
2.4. Une grande histoire industrielle, mais surtout une histoire d'hommes et de femmes	29
3. Les faits marquants depuis le 30 juin 2012	30
4. Glossaire	32

PARTIE 1. LA DÉMARCHE DE CANDIDATURE

1. UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL
AU TITRE DE PAYSAGE CULTUREL ÉVOLUTIF VIVANT

2. LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL

Depuis le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie du millier de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au côté de « merveilles du monde » aussi prestigieuses que les Pyramides d'Égypte ou la Grande Muraille de Chine. Trésor de l'Humanité, le Bassin minier a été distingué au titre de « Paysage culturel évolutif vivant ». Cette catégorie, créée en 1992, désigne un ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature. Elle dépasse en cela la simple échelle du monument ou du site et permet de montrer comment une activité humaine est à la source de nouveaux paysages et d'une culture particulière. Pas moins de 4 000 hectares et de 353 éléments (fosses, chevalements, cavaliers, cités ouvrières, écoles, terrils...) entrent dans le périmètre inscrit. Un témoignage paysager et patrimonial exceptionnel et universel, porteur de sens et de valeurs.

1. UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL AU TITRE DE PAYSAGE CULTUREL ÉVOLUTIF VIVANT

L'UNESCO place l'Homme et son histoire au cœur de ses actions. En sélectionnant des sites universels et exceptionnels – 41 sites inscrits en France depuis 1979 –, le Comité du Patrimoine mondial cherche à mettre en lumière et à valoriser des œuvres témoignant des capacités créatrices de l'Homme, de ses capacités à agir et évoluer dans la société dans laquelle il vit. Aujourd'hui, sur plus de 1000 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, une soixantaine seulement relève du patrimoine industriel.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est une démonstration éclairante, sur le plan technique, économique et social, de l'empreinte majeure de l'industrialisation sur l'histoire de nos sociétés modernes. Il offre un exemple exceptionnel et parfaitement lisible des bouleversements induits par l'Industrie (nouveaux paysages totalement artificiels, construction de cités ouvrières d'une concentration rare et aux styles architecturaux variés, organisation sociale et familiale exclusivement tournée autour de la mine), obéissant aux seules logiques d'exploitation minière durant 270 ans.

« Avec ce dossier, la France propose à l'UNESCO de consacrer une mémoire, celle de la Mine, qui a éprouvé et marqué des générations, à travers un paysage particulier, aujourd'hui préservé, et riche d'enseignements sur l'histoire des techniques, sur l'histoire de l'architecture et de l'habitat, et sur les rapports de l'Homme et de son environnement (...) Le Patrimoine de l'Humanité, ce n'est pas seulement la collection des chefs d'œuvre de l'art, ce peut être aussi le témoignage du cadre de vie et de travail de l'homme, quand il est signifiant et représentatif. » (extrait du communiqué de presse du Ministère de la Culture et de la Communication, daté de janvier 2010, lors du dépôt de la proposition d'inscription du Bassin minier au Centre du patrimoine mondial).

1.1. LE BASSIN MINIER, UN OUVRAGE COMBINÉ DE L'HOMME ET DE LA NATURE...

« Le dossier de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre de « Paysage culturel évolutif vivant » prend en considération ce Bassin comme une structure organique globale se distinguant par sa continuité et son homogénéité – et non comme une collection de sites individuels ou de monuments – » (extrait du dossier de candidature).

Paysage Culturel : ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature, le Bassin minier intègre une grande richesse de témoignages liés à l'activité industrielle minière, et à son intervention sur le paysage antérieur. La présence du charbon, ressource naturelle, et son exploitation sont à l'origine de la transformation par l'homme d'un paysage historiquement rural, sur une durée de trois siècles.

Évolutif : ce paysage s'est progressivement constitué par strates successives, en fonction de l'évolution des techniques et des architectures et de l'intensification de l'activité. Avec de grands sites d'exploitation et leurs chevalements, 200 terrils, plus de 560 cités ouvrières et leurs équipements collectifs (écoles, stades, centres de formation,...), plusieurs kilomètres de réseaux de transport, ses traditions (la Sainte-Barbe) et ses pratiques collectives (la colombophilie, les harmonies, ...) encore vives, le Bassin minier présente aujourd'hui une remarquable diversité et une grande densité de témoignages hérités de cette histoire industrielle en évolution permanente.

Vivant : ce territoire qui n'a cessé d'évoluer compose aujourd'hui un cadre de vie qu'il ne s'agit pas de figer. Son caractère « vivant » oblige à trouver, en termes de gestion et de valorisation, de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire, dans lesquels, le patrimoine conserve son identité, sa lisibilité et son intégrité, mais retrouve également un rôle actif.

1.2. ... À LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ont comme point commun de répondre au concept de Valeur Universelle Exceptionnelle. Qu'en est-il du Bassin minier ? Quelle est sa dimension universelle et par quel caractère exceptionnel se distingue-t-il ?

L'industrialisation figure parmi les plus grandes mutations et évolutions de l'Humanité : nouveau système économique, avancées techniques et technologiques, nouveaux modes de travail et de vie.... Le Bassin minier, avec trois siècles d'industrie charbonnière, est pleinement représentatif de l'impact de ces bouleversements sur le paysage et sur l'homme, tout comme d'autres territoires dans le monde, avec d'autres types d'industrie. **Le métier de mineur** revêt également un caractère universel. Quelle que soit la ressource exploitée, **l'action d'extraire et le savoir-faire** que cela nécessite, même s'il varie, sont résolument communs aux mineurs du monde entier. De ce métier est née une identité qui trouve spontanément un écho d'un bassin minier à l'autre, en activité ou non.

Si l'histoire du Bassin minier est universelle, son patrimoine et ses paysages sont exceptionnels. Contrairement à d'autres territoires, le Bassin minier s'est caractérisé par sa seule activité charbonnière, le positionnant dans une situation de quasi **mono-industrie**. **L'impact et l'empreinte de la mine sont ainsi, et plus qu'ailleurs, parfaitement visibles et lisibles**. Autre caractère exceptionnel : son patrimoine. Grâce à son patrimoine technique, social, culturel et paysager, toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées, de la production à la vie quotidienne. L'abondance et la grande diversité de ses cités minières constituent en outre une vitrine exceptionnelle de l'architecture de l'habitat ouvrier en Europe.



© Philippe Frutier -
Altimage

> Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais),
terrils jumeaux de la fosse 11/19



© Philippe Frutier -
Altimage

> Oignies (Pas-de-Calais), fosse
n°9-9 bis cité Declercq et terril 110



© 2012, Hubert
Région Nord-Pas de Calais

> Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), fosse du Vieux Deux



Un pari audacieux

Le 30 juin 2012, lors de la session du Comité du patrimoine mondial de Saint-Pétersbourg en Russie, le Bassin minier Nord-Pas de Calais est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

En France, l'évènement est une surprise. Des centaines d'articles et de reportages saluent l'inscription inattendue d'un territoire à l'image dégradée.

Une mobilisation continue

De 2000 à 2002, la Mission Bassin Minier, outil d'ingérierie au service de l'après-mine, mène une étude interministérielle sur l'identification et la valorisation du patrimoine minier. Cette étude conduit à mettre en exergue tout le potentiel qu'aurait le Bassin minier à se lancer dans une démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de «paysage culturel évolutif vivant».

Cette étude rejoint la vision de Jean-François Caron, à l'origine de ce projet osé, entouré d'une poignée de précurseurs. Des visionnaires convaincus qu'il fallait reconnaître la valeur de l'héritage minier – tant matériel que culturel – afin d'en faire un motif de fierté pour les habitants de la région et de forger une nouvelle notoriété au territoire. Chargée de l'élaboration du dossier technique de candidature, l'association Bassin Minier Uni fédère dès 2002 tous les acteurs concernés en s'appuyant sur un prestigieux parrain, Pierre Mauroy, ancien Premier ministre et président de son Comité de soutien.

Des inventaires et des études sur toutes les thématiques relatives à la candidature vont mobiliser d'autres nombreux acteurs pendant dix ans : les organismes spécialisés tels que le Centre Historique de Lewarde, le CPIE Chaîne des terrils, les services de l'Etat en charge du projet, ainsi que les collectivités territoriales concernées.

Cette dynamique institutionnelle se double dès le départ d'un soutien populaire incarné par les clubs « Bassin Minier Uni ». Dès 2003, ces groupes de bénévoles enthousiasmés par le projet fleurissent dans les communes et se chargent de faire connaître la démarche d'inscription auprès de leurs concitoyens à travers différentes actions.

Cette mobilisation, technique et citoyenne, se poursuit aujourd'hui pour « faire vivre » l'inscription : tant pour transmettre ses valeurs que pour protéger et valoriser le Bien.



> Forum des clubs BMU - 2006



> ST Petersburg - juin 2012

© BMU

© Carole Gleizer



> Opération Drapeaux à Lewarde

> Périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO



> Site du 9-9bis à Oignies

© Centre Historique minier,
Jean-Philippe Mattem



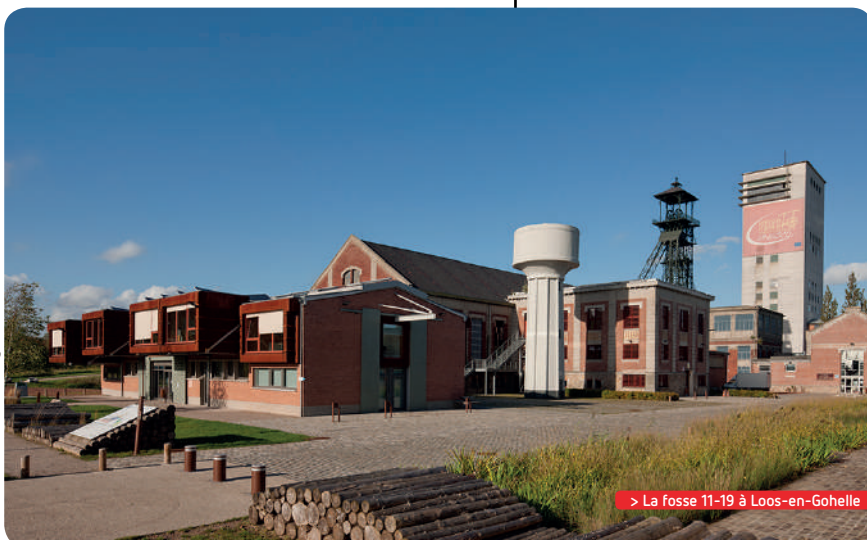
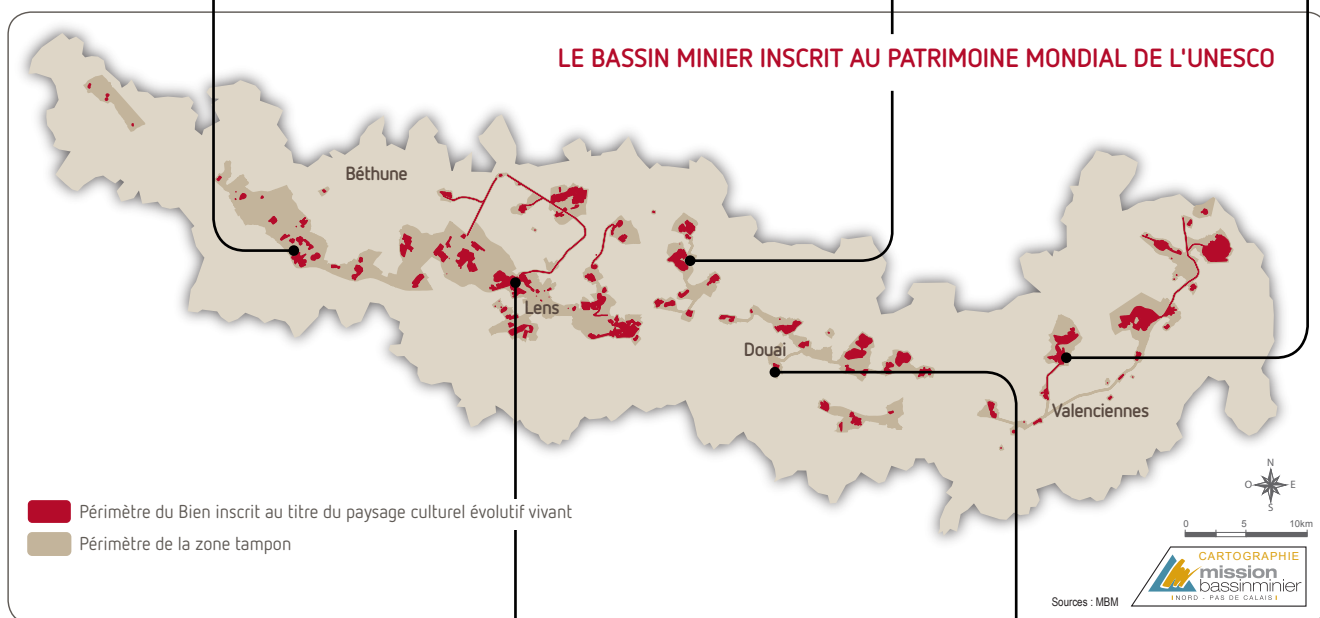
> La cité des électriciens à Bruay-La-Buissière

© Philippe Prost/FORR



> Site minier de Wallers-Arenberg, centre de formation, d'innovation et de recherche

© Marine, Mission Bassin Minier



> La fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle

© 2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais



> Centre Historique Minier de Lewarde

© Mission Bassin Minier, Samuel Dhote

2. LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Toute candidature au Patrimoine mondial exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à inscription. Un exercice qui impose un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, garants de la valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Les nombreux inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser **plus de 1 200 éléments de patrimoine minier** sur l'ensemble du territoire. Pour constituer la proposition d'inscription, un certain nombre de ces éléments a été hiérarchisé, dans un souci de représentativité et selon de multiples critères de valeur : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion... Au final, **25 % de la totalité du patrimoine minier a été retenu**. Le périmètre inscrit sur la Liste, porteur de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, se compose ainsi de **353 sites patrimoniaux**.

Parmi eux :

- > 17 fosses et vestiges significatifs dont les 4 grands sites de mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse 9-9 bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers, fosse Delloye à Lewarde où est installé le Centre Historique Minier)
- > 21 chevalements
- > 51 terrils
- > 54 km de d'anciennes voies de chemin de fer (ou cavaliers)
- > 3 gares ferroviaires
- > 124 cités ouvrières
- > 46 écoles
- > 26 édifices religieux (églises et chapelles)
- > 24 équipements de santé (hôpitaux, dispensaires, centres de distribution de lait, ...)
- > 6 équipements de loisirs (salles des fêtes, équipements sportifs, maison syndicale, ...)
- > 3 sièges de compagnies minières
- > 4 000 hectares de paysages
- > 87 communes concernées par le périmètre, 124 avec la zone tampon

Pour mieux comprendre et admirer ce paysage culturel, une zone-tampon a été délimitée autour du périmètre. Elle touche 124 communes et s'étend sur 18 000 hectares. Elle englobe des édifices miniers, qui sans être exceptionnels permettent de mieux appréhender le paysage inscrit, mais aussi des espaces non-miniers (urbains, agricoles, naturels...), « toile de fond » d'un décor sur lequel se détachent terrils, chevalements et cités minières.



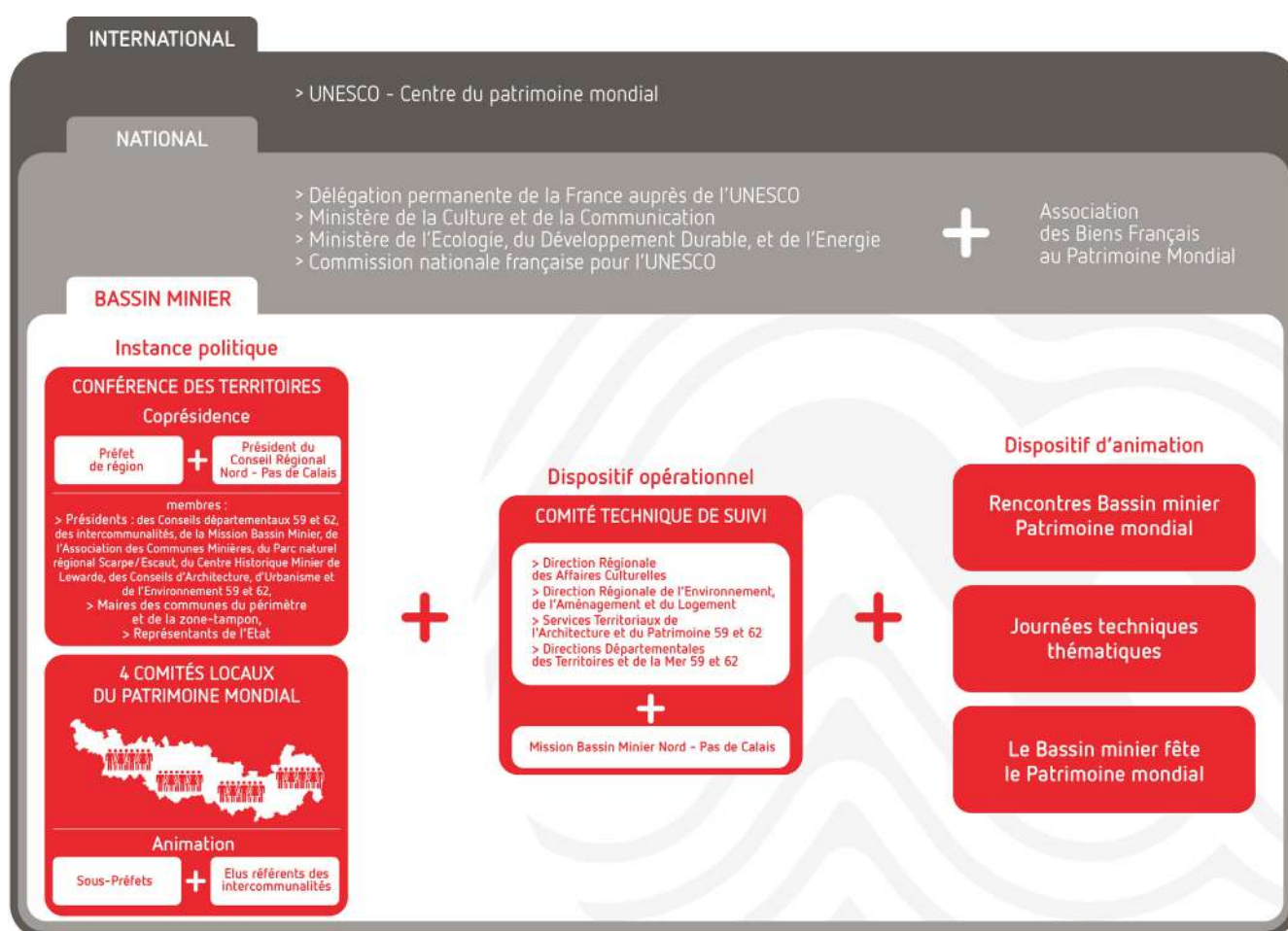
PARTIE 2. LA GESTION DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL

1. SCHÉMA DU PLAN DE GESTION

2. UNE GOUVERNANCE POUR GÉRER LE LABEL

Si l'inscription au Patrimoine mondial a été vécue comme une consécration après 10 années de mobilisation pour porter le dossier de candidature, l'aventure ne s'arrête pas là. Bien au contraire ! L'heure est aujourd'hui à la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien inscrit, orchestrée par la Mission Bassin Minier en coordination avec l'Etat. Les enjeux sont multiples, s'agissant à la fois de protéger, aménager et valoriser ce patrimoine, pour qu'il continue à exister pour les générations futures, tout en étant créateur de richesses et en intégrant des fonctions nouvelles, au bénéfice du territoire et de ses habitants.

1. SCHÉMA DU PLAN DE GESTION



2. UNE GOUVERNANCE POUR GÉRER LE LABEL



> Conseil d'Administration de la Mission Bassin Minier à Oignies le 26 juin 2014

© Mission Bassin Minier

2.1. LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

Co-présidée par le Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Préfet de Région, la Conférence des Territoires est l'instance politique de gestion transversale du Bien inscrit, en charge de l'orientation générale du Plan de gestion et de la coordination des acteurs. Elle réunit notamment les Présidents des deux Conseils Généraux, les Présidents des Intercommunalités et les Maires des communes du Bien inscrit et de sa zone tampon. Elle se réunit une fois par an.

2.2. LES COMITÉS LOCAUX DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

Pour répondre aux besoins de dialogue et d'échanges d'information, exprimés par les communes du Bien Inscrit, 4 Comités locaux du Patrimoine mondial ont été installés à l'échelle des arrondissements (Béthunois, Lensois, Douaisis, Valenciennois). Chaque agglomération a désigné un référent politique « UNESCO » qui, aux côtés des sous-préfets, est chargé de l'animation de ces comités locaux.



> Comité local du Patrimoine mondial, territoire du Valenciennois

© Mission Bassin Minier

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO veille à inscrire des biens dont la conservation et la gestion sont assurées, en tenant compte des ressources déjà mobilisées et celles qui le seront.

De plus, comme il est ici question de territoire « vivant », le Comité tiendra également compte des stratégies d'aménagement et de développement prévues sur le Bassin minier.

Des démarches et des réflexions sont ainsi en cours, comme sur l'adaptation des nouvelles normes environnementales (isolation, chauffage) aux cités minières (éco-cités) ou encore sur l'introduction du bâti contemporain dans les ensembles miniers remarquables ou sur les grands sites de la mémoire.



2.3. LA MISSION BASSIN MINIER, GESTIONNAIRE DE L'INSCRIPTION

Créée en mai 2000 pour accompagner la reconversion du Bassin minier après la fermeture des mines, la « Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais » est un outil d'ingénierie composé d'architectes, d'urbanistes et d'historiens au service des collectivités désireuses d'aménager et de développer leur territoire. Aux côtés de BMU, la Mission Bassin Minier a élaboré le dossier de candidature durant toute la démarche d'inscription. Depuis 2012, la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais est chargée de la gestion du statut « Patrimoine mondial », au côté des services de l'Etat. Financée par l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les intercommunalités du Bassin minier, elle doit s'assurer de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, mais également de la mise en oeuvre d'un programme d'actions pour « faire vivre » ce label : diffuser la connaissance sur le patrimoine, promouvoir le territoire, participer à la définition de stratégies touristiques pour valoriser le Bien inscrit... La Mission Bassin Minier et les services de l'Etat se réunissent mensuellement au sein d'un comité technique pour assurer un suivi permanent de la gestion du Bien.



PARTIE 3. LES APPORTS DE L'INSCRIPTION

1. UNE FIERTÉ RETROUVÉE
2. UN RAYONNEMENT ET UNE ATTRACTIVITÉ NOUVELLE
3. UN CATALYSEUR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE
4. LES IMPACTS DE L'INSCRIPTION

« Qu'est-ce que ça rapporte ? » entend-on souvent chez les habitants d'un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Excepté pour les biens menacés de disparition – ce qui n'est heureusement pas le cas du Bassin minier – la décision du Comité du patrimoine mondial n'est suivie d'aucune « récompense » financière. En revanche, cette inscription est assurément un argument majeur pour bénéficier du soutien d'autres financeurs, qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux. Et surtout, elle constitue un précieux levier touristique, promotionnel et économique, impulsant une dynamique de renouveau pour le territoire.

1. UNE FIERTÉ RETROUVÉE

L'inscription au Patrimoine mondial ne change pas uniquement le regard extérieur porté sur le Bassin minier. Elle agit aussi à l'intérieur du territoire. Longtemps, les bâtiments et les paysages issus de la mine ont suscité indifférence, incompréhension, voire mépris. En étant reconnu comme un patrimoine digne de valeur, cet héritage industriel parfois lourd à porter s'est transformé en motif de fierté pour les habitants du Bassin minier. Vivre dans un territoire « Patrimoine mondial » contribue à décomplexer et à rehausser l'estime de soi d'une population traditionnellement « taiseuse », volontiers encline à l'auto-critique. Sur une terre ayant parfois souffert des querelles de clocher, l'aventure « Patrimoine mondial » apporte en outre la preuve qu'une mobilisation collective peut porter ses fruits. Que seule la coopération permet de peser dans la compétition nationale et internationale que se livrent les territoires. L'inscription de 2012 atteste enfin que le Bassin minier peut se confronter à l'exigence et revendiquer une meilleure qualité architecturale et environnementale pour bâtir des projets d'avenir. Autant de facteurs contribuant à davantage d'ambition et à une prise de confiance extrêmement porteuse d'un point de vue économique. Notamment chez les jeunes générations poussées à continuer leurs études ou à monter leur entreprise. Illustration concrète de ce processus, les cinq grands sites de mémoire, lieux-phares du patrimoine minier, se destinent à devenir des pôles à la fois économiques et culturels, véritables traits d'union entre l'industrie d'hier et l'économie de la connaissance de demain. Les sites du 11/19 à Loos-en-Gohelle (éco-industrie), du 9-9bis à Oignies (logistique) et de la fosse de Wallers-Arenberg (création visuelle) accueillent des centres de formation, d'innovation et de recherche qui doivent permettre au Bassin minier de sortir de l'économie primaire (extraction du charbon, assemblage automobile) dans laquelle il a trop longtemps été relégué. Pour devenir enfin maître d'un développement... « durable » dans tous les sens du terme.



> Site du 9-9bis à Oignies

© Ludo and Pictures

2. UN RAYONNEMENT ET UNE ATTRACTIVITÉ NOUVELLE



Cette reconnaissance, c'est aussi bien sûr l'opportunité de **faire exister le Bassin minier à l'échelle nationale et internationale**. Territoire autrefois inconnu en dehors de l'Hexagone, le Bassin minier est devenu un point sur la carte ! Qui plus est, de façon positive : en offrant l'image d'une terre dotée d'un riche patrimoine, peuplée d'acteurs capables de se mettre en branle pour le faire vivre.

Il y a quelques années encore, appréhender le Bassin minier comme **une véritable destination touristique** n'était pas envisageable. L'inscription a ouvert de nouvelles perspectives. D'autant qu'elle est intervenue au même moment que l'ouverture du Louvre-Lens. Le prestigieux musée et son demi-million de visiteurs annuels est venu rejoindre d'autres points d'intérêts touristiques du Bassin minier comme le Centre historique minier de Lewarde (150 000 visiteurs/an) ou les lieux rendant hommage aux soldats des deux conflits mondiaux (500 000 visiteurs/an). A l'heure où apparaissent des touristes d'un nouveau genre, en quête de courts séjours originaux, culturels ou sportifs, l'intérêt porté au patrimoine industriel du Bassin minier intervient à pic pour en faire une destination séduisante.



3. UN CATALYSEUR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE

© Mission Bassin Minier,
Samuel Dhôte



> Cité de la Solitude à Vieux-Condé, restauration des logements

© Maitrise d'ouvrage Ville de Pecquencourt



> Cité Lemay et Sainte Marie à Pecquencourt, réaménagement de la place centrale (Savart Paysage paysagistes)

Loin de figer le territoire, l'inscription au Patrimoine mondial constitue au contraire un levier pour accélérer son développement et sa revitalisation. La démarche d'inscription a été l'occasion de **s'interroger sur la question du devenir du patrimoine minier**. Un patrimoine qu'il faut bien sûr préserver, mais sur lequel il est possible aussi de capitaliser pour bâtir des projets d'avenir, à travers une programmation coordonnée de réhabilitation, d'aménagement et de valorisation.

Ainsi, le Bassin minier peut désormais se confronter à l'exigence et revendiquer une **meilleure qualité architecturale et environnementale**. Le programme des « cités-pilotes », portant sur la requalification de cités minières, l'illustre : des maisons plus confortables, plus lumineuses, mieux isolées, aux façades ravalées, mieux adaptées aux modes de vie actuels et futurs... le tout dans un environnement faisant la part belle aux espaces verts et aux lieux de rencontre. Une modernisation exemplaire, qui n'aurait pas été possible sans l'aventure de l'inscription au Patrimoine mondial.

© Mission Bassin Minier



> Cité Bruno à Douges, rénovée et inaugurée en octobre 2017

© Aurélien pour la Mission Bassin Minier



> Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, création d'un centre d'interprétation sur l'habitat minier

4. LES IMPACTS DE L'INSCRIPTION

Depuis 3 ans, quels ont été les impacts de l'inscription sur le territoire ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'est-ce que ce nouveau statut a généré ou a accéléré ? Depuis 2012, le Bassin minier a clairement émergé sur la carte des destinations touristiques, son image a considérablement évolué, il est l'objet de nouvelles attentions de la part des autorités régionales, nationales et internationales. Enfin, et c'est sans doute le plus important, il multiplie les projets et s'est remis en mouvement.

4.1. L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER A-T-ELLE CHANGÉ L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

> UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE EXCEPTIONNELLE DE L'INSCRIPTION EN JUIN 2012 :

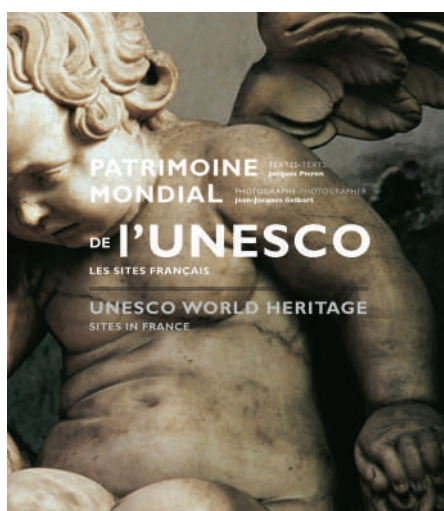
- > Plus de 150 articles dans la presse régionale Nord-Pas de Calais, plus de 200 articles dans la presse nationale et régionale en France et plusieurs dizaines d'articles dans la presse internationale.
- > Une couverture de l'événement par les grandes radios et télé nationales. Extraits : *Le Parisien*, 2 juillet 2012 « *La revanche des gueules noires* », *Le Point*, 2 juillet 2012 « *L'institution culturelle de l'ONU a accordée au bassin minier Nord-Pas de Calais le même rang que le Taj Mahal ou la grande barrière de corail* », etc
- > Un dossier spécial « *Bassin minier* » dans le magazine de référence *GEO* de juillet 2012

> UN INTÉRÊT DES MÉDIAS QUI DEPUIS NE S'ESOUFFLE PAS :

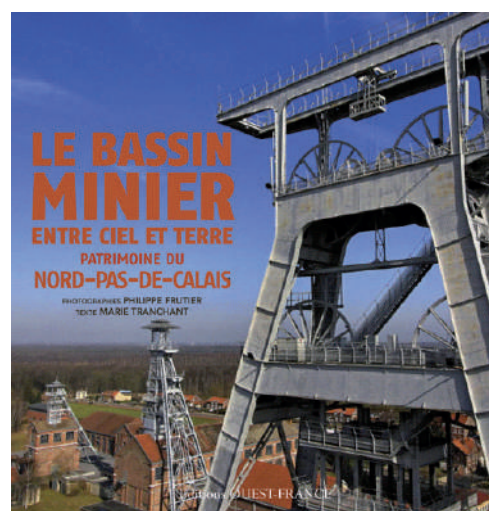
- > En 2016 : 503 articles dans la presse écrite et une quarantaine d'émissions de radio et de reportages TV ;
- > En 2015 : 200 articles dans la presse écrite et une quarantaine d'émissions de radio ;
- > Et des reportages TV réguliers : au JT de 13h de France 2 le 24 avril 2014, dans le 12/13 de France 3 le 26 juin 2014 et le 15 mai 2015, sur ARTE (reportage de 26 min.) diffusé le 4 mars 2015, les reportages sur France 2 « *L'épopée des gueules noires* » et « *Une vie après la mine* » diffusés le 31 janvier 2017 (regroupant respectivement 2,7 millions et 1,4 millions de téléspectateurs) etc...



1



2



3

> LE BASSIN MINIER AUX RAYONS GUIDES DE VOYAGES ET BEAUX LIVRES DES LIBRAIRIES

- > Le topoguide du GR de Pays « *Tours du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais* » (juin 2010)
- > Le guide « *Les 100 sites de découverte du Patrimoine minier, Patrimoine mondial* » (octobre 2012) ¹
- > On parle du Bassin minier :

- dans le Guide vert, « *les sites français du Patrimoine mondial* » (mai 2013, Editions Michelin),
- dans « *Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites français* » (octobre 2013, Editions Gelbart) ²,
- dans « *Les plus beaux lieux du patrimoine industriel* » (couverture Centre Historique Minier) (Collectif Michelin – août 2013)
- « *Le Bassin minier entre ciel et terre* » (Editions Ouest France, octobre 2013) ³,
- dans le guide Lonely Planet « *Bassin minier et Louvre Lens en quelques jours* ». Premier guide entièrement consacré au territoire en 2016.

Cette nouvelle curiosité pour le Bassin minier a même conduit le Furet du Nord de Lens à créer un rayon dédié...

- > Le Bassin minier Patrimoine mondial est aussi devenu une marque déclinée sur différents supports et produits dérivés. Près de 70 contrats d'utilisation ont été signés.
- > Le Bassin minier Patrimoine mondial, c'est enfin désormais près de 2500 amis sur Facebook et 950 followers sur Twitter.

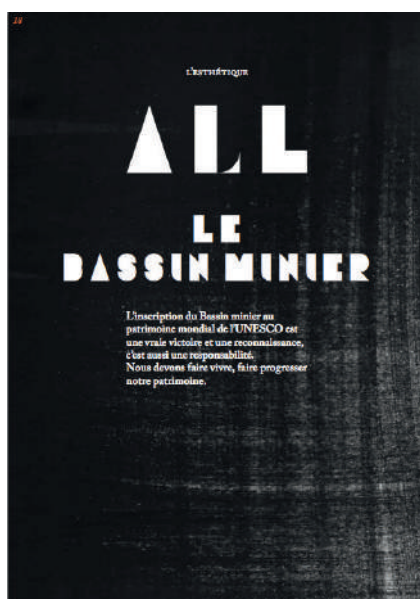


© Mission Bassin Minier

4.2. LE BASSIN MINIER EST-IL DEVENU UNE DESTINATION TOURISTIQUE ?

Avec l'ouverture du Louvre-Lens en 2012, la dynamique de création d'une nouvelle destination touristique internationale « Autour du Louvre-Lens » (« ALL ») est née. Initialement limitée à une partie du Bassin minier, cette dynamique a finalement intégré l'ensemble du Bassin minier compte-tenu de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- > Ainsi, même les composantes les plus éloignées du musée se trouvent arrimées à la dynamique du Louvre-Lens (2 millions de visiteurs en 28 mois), reconnu en avril 2015 par l'Etat français parmi les 20 destinations promues à l'international.
- > Le concept de la destination ALL lui-même est totalement imprégné de l'ADN minier du territoire, valorisant les couleurs et les valeurs de la mine. Cela se traduit dans la promotion de la destination, ses campagnes de communication, ses produits dérivés, les propositions de visites, les animations, etc.
- > Cette alimentation réciproque du Louvre-Lens et de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO a certainement facilité « la greffe » du premier sur le territoire et contribué à son succès puisque l'authenticité de la destination figure au premier rang des attentes des visiteurs.



4.3. LE STATUT DU BASSIN MINIER A-T-IL ÉVOLUÉ ?

Un nouveau statut national et international : le Bassin minier a intégré, depuis l'inscription, le cercle particulièrement restreint de la quarantaine de sites français et le millier de biens inscrits dans le Monde par l'UNESCO. Ce faisant, il noue à son profit des relations bilatérales avec différentes régions du Monde. Autant de sources d'inspiration, d'échanges et de partenariats.

Le Bassin minier est désormais membre de :

- > l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial ; il tient sa place parmi les grands sites patrimoniaux français et mondiaux,
- > du Comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH),
- > d'ICOMOS France.

Le Bassin minier est invité à participer à de multiples rencontres nationales et internationales liées au Patrimoine mondial ou au patrimoine industriel :

- > le colloque annuel de la Chaire UNESCO Tourisme, à Paris en novembre 2012 ;
- > l'assemblée générale d'ICOMOS France en décembre 2012 à l'occasion de laquelle ont été présentées les orientations du plan de gestion Patrimoine mondial pour le Bassin minier Nord-Pas de Calais.
- > le colloque « Tourisme et Patrimoine mondial » organisé par l'association de la candidature des climats du vignoble de Bourgogne, en décembre 2013 ;
- > la conférence des territoires de la candidature « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » à Epernay, en octobre 2014 ;
- > le colloque « Les défis du Patrimoine mondial » à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris en mai 2015.
- > etc...



© Thomas O'Brien

> 13^{es} Rencontres de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial – Pont du Gard, 3, 4 et 5 juin 2015

Son expérience est sollicitée par d'autres sites candidats à l'inscription ou des régions en quête de bonnes pratiques liées au patrimoine industriel ou mondial :

- > la Martinique, la Champagne, le Val de Loire,
- > la Silésie polonaise, le Limbourg belge, l'Italie, le Royaume-Uni, la Ruhr,
- > les sites industriels Japonais de l'ère Meiji,
- > la région Marocaine de Doukkala Abda,
- > l'Etat brésilien du Minas Gerais, Le Mali, le Canada, etc ...



Le Bassin minier est également sollicité pour accueillir des événements de référence :

- > novembre 2013 : le Congrès national des HLM
- > septembre 2014 : visite d'une délégation des directeurs régionaux des affaires culturelles
- > septembre 2014 : séminaire national des Architectes-Conseils de l'Etat « Le Bassin minier : qualités de la ville diffuse ».
- > novembre 2014 : Campus européen des territoires pour la culture organisé par l'association Les Rencontres « La culture et les territoires pour sortir l'Europe de la Crise ? L'exemple de la Région Nord-Pas-de-Calais ? ».
- > septembre 2015 : le Congrès international de TICCIH (le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel).
- > juin 2017 : l'AG de la Fédération Française des Paysagistes

Il fait l'objet de publications scientifiques :

- > « *La démarche de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* », Towards a european heritage of industry, dir. Massimo Preite, Patrimonio Industriale AIPAI, Italie. **Novembre 2014** ;
- > « *The Nord-Pas de Calais coalfield on the World Heritage List* », Actes du colloque Industrial Landscapes in World Heritage Context, Technical University Mining Academy, Freiberg, Allemagne. **Novembre 2014** ;
- > « *Le Bassin minier Nord-Pas de Calais, Patrimoine mondial de l'UNESCO : introduction aux cités minières* », Comunità del lavoro. Città e villaggi operai nel mondo, dir. Luigi Fontana, Université de Padoue, Italie. **Décembre 2014** ;
- > « *Le Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO : un nouveau regard sur l'identité du territoire ?* », Actes du colloque « Patrimoine et territoire », PNR de l'Avesnois. **Décembre 2014**.

Et suscite l'intérêt de plus en plus d'étudiants et universitaires,...

- > Depuis 2012, environ 200 enseignants spécifiquement formés au Bassin minier Patrimoine mondial, permettant à plus 10 000 élèves de recevoir une sensibilisation à cette inscription.
- > Séminaire organisé par l'Académie de Lille pour ses professeurs d'histoire-géographie, lettres, arts plastiques, documentalistes, conseillers d'orientation (60 participants en deux sessions en avril et mai 2014) ;
- > Visite de l'Ecole de design Camondo (Paris) : reconversion de grands sites industriels (18/07/2014) ;
- > Etc...

4.4. L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER AU PATRIMOINE MONDIAL FAVORISE-T-ELLE SES PROJETS ?

Des sites emblématiques qui deviennent « les Cinq grands sites de la mémoire de la Mine », remis en perspective les uns avec les autres et dont les projets de reconversion sont relégitimés, enrichis ou accélérés :

- > le Base 11/19 de Loos-en-Gohelle, site de référence pour le développement durable ;
- > le Site du 9-9 bis de Oignies, son Metaphone® (Herault Arnod Architectes) et sa « Chaîne des pratiques musicales » ; des studios d'enregistrement (Les Douches)
- > la Cité des Electriciens de Bruay-la-Buissière et son Centre d'interprétation du paysage et de l'habitat minier ;
- > le Centre Historique Minier de Lewarde ;
- > le site de Wallers-Arenberg et sa Fabrique à Images.

Des cités minières qui deviennent « cités-pilotes » d'une reconversion combinant performance énergétique, mise en valeur du patrimoine et habitabilité, grâce à la dynamique Patrimoine mondial : les cités Lemay et Sainte Marie (à Pecquencourt), Bruno (à Dourges), des Electriciens (à Bruay-la-Buissière), Taffin (à Vieux Condé) et Thiers ancienne (à Bruay-sur-l'Escaut) sont les cinq premières cités-pilotes dont les habitants ont bénéficié d'une attention et d'un investissement exceptionnels de l'Etat, de la Région, des Départements.

- > Au total, plus de 680 logements sont concernés. 33 M€ ont été mobilisés pour leur traitement.

Des sites qui connaissent une nouvelle trajectoire et obtiennent de nouveaux soutiens pour leur reconversion :

- > la pompe à feu du Sarteau à Valenciennes ;
- > l'église Sainte-Barbe de La Sentinelle qui obtient une aide exceptionnelle de l'Etat d'1 M€ pour sa rénovation ;
- > la salle des Fêtes d'Arenberg obtient 712 k€ pour sa rénovation, dont 80 000 € versés par le prince Pierre d'Arenberg, arrière-petit-fils de l'un des administrateurs de la Compagnie des mines d'Anzin ;
- > la Maison des Gardes de Lens sauvée et reconvertie en résidence pour étudiants et enseignants de l'Université d'Artois ;
- > etc...



Un patrimoine néo-naturel et paysager de 78 terrils qui fait l'objet d'une campagne de **protection** au titre de la loi 1930, constitue la base d'un projet de valorisation et d'aménagement des paysages miniers et d'une nouvelle destination « Bassin minier, destination sports de nature ». Ses éléments sont en outre les maillons essentiels de la « Chaîne des Parcs » Euralens.

Des sites sauvegardés de la disparition dans l'attente d'un nouveau projet : la Fosse Mathilde à Denain, la Salle des pendus de la fosse 7 à Barlin, le château des douaniers à Fresnes, etc...

Ces sites bénéficient d'un dispositif spécial de l'Etablissement public foncier qui permet le financement intégral des travaux de mise en sécurité et de préservation des bâtiments, dans l'attente d'un projet.

Par ailleurs, un plafond d'aide plus élevé pour les projets inscrits dans le Bien Patrimoine mondial, est prévu dans la mesure 6C de l'axe 4 du nouveau programme européen Feder.



> Parc des Iles à Drocourt

© Samuel Dhote - Mission Bassin Minier

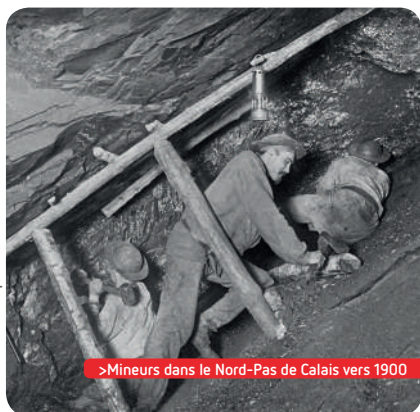


ANNEXES.

1. L'HISTOIRE DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS
2. LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS, UN TERRITOIRE D'EXCEPTION
3. LES FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 30 JUIN 2012
4. GLOSSAIRE

1. L'HISTOIRE DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS

- 1720** Découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord
- 1842** Découverte du charbon à Oignies
- 1847** Sondage à la fosse de l'Escarpelle près de Douai et naissance du Bassin du Pas-de-Calais
- 1900** 85 000 mineurs employés dans le Bassin minier
- 1906** Catastrophe des Mines de Courrières : 1099 morts
- 1913** Le Bassin du Nord-Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs
- 1914-1918** Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150), 1900 km de galeries inutilisables
- 1930** Production record de 35 millions de tonnes (64 % de la production nationale)
- 1939-1945** Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes
- 1946** Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais
- 1947** 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon
- 1956** Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs
- 1971** Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs
- 1981** Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs
- 1990** La dernière « gaillette » est remontée à la fosse 9-9 bis d'Oignies



> Mineurs dans le Nord-Pas de Calais vers 1900



> Carte des concessions et compagnies du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à la fin du 19e siècle

2. LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS, UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais en quelques chiffres

- > 120 km de long et 12 km de large
- > 1,2 million d'habitants environ
- > Plus de 160 communes
- > 1 Parc Naturel Régional

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais couvre les deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais. Il s'étend sur 120 km de long et 12 km de large. Ses villes principales sont, d'est en ouest, Valenciennes, Douai, Lens et Béthune – toutes desservies par le TGV. À une trentaine de kilomètres au Nord, se trouvent Lille et sa métropole (avec Roubaix et Tourcoing). Arras se situe au Sud, également à une trentaine de kilomètres. Le Bassin minier est parfaitement desservi par les principales autoroutes du Grand Nord (A1 et A2, du nord au sud et du littoral vers l'intérieur : A25, A26 et A27). Un quadrillage qui canalise un trafic régional, interrégional et international (Bruxelles, Anvers et Amsterdam) dense.

Sur le plan géologique, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Il fait partie des gisements qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde. Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest et le seul de grande dimension entièrement souterrain.

2.1. UN PAYSAGE AUX MULTIPLES FACETTES, QUI OFFRE UN ENSEMBLE RICHE ET CONTRASTÉ

Avant l'arrivée de l'activité minière, en 1720, le futur Bassin minier offre des paysages de plaines avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. L'activité était alors agricole et le paysage, rural. Avec la découverte du charbon et son exploitation, un nouvel environnement apparaît. La logique de sous-sol et de puits s'est imposée sur l'ensemble du territoire, avec des chiffres qui font tourner la tête : 600 puits foncés et 100 000 km de galeries.

© 2012, Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais



> Harnes (Pas-de-Calais), terril 93



> Haveluy (Nord), cavalier (chemin de fer de transport du charbon)

© 2012, Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais

Éléments remarquables : **les terrils**. On en compte environ 200. Les plus hauts se situent à Loos-en-Gohelle. Ils culminent à 186 m, dépassant la pyramide de Kheops de 49 m ! **Ils ont créé un nouvel horizon**. L'extraction et le poids des terrils ont, en outre, modifié l'écoulement des eaux et ont vu naître de nouvelles zones humides (inversion des écoulements au profit des zones affaissées, apparition de la nappe superficielle ...). **De nouveaux sites néo-naturels se forment**, à l'exemple de la Mare à Goriaux à Raismes, qui est devenue une réserve biologique, ou de l'étang des Argales à Rieulay, où une plage a même été aménagée, ou encore celui de Wingles. Des sites appréciés des pêcheurs, des sportifs, des promeneurs et des baigneurs !

L'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé l'ancien paysage rural et agricole. Entre les bourgs, les villes, les sites d'exploitation et les cités ouvrières, nombre de parcelles agricoles et naturelles occupent toujours le territoire. L'on passe ainsi aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.

2.2. UN PATRIMOINE TECHNIQUE REMARQUABLE

Dès le 19^e siècle, la **logique industrielle « fosse-terril-cité »** s'est imposée comme schéma de développement du Bassin minier jusqu'au début des années 1960. Avec l'intensification de la production, les **« carreaux de fosse »** se sont multipliés, reliés entre eux par les **cavaliers**, permettant le transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : gares ferroviaires et gares d'eau. Aux abords immédiats des carreaux, ont été édifiés les **terrils** et les **cités ouvrières**. Parmi les fosses d'extraction, quatre sites remarquables sont parvenus de manière quasi complète et sont aujourd'hui les grands sites de la mémoire minière : la fosse d'Arenberg à Wailers, la fosse Delloye, Centre Historique Minier, à Lewarde, la fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle et la fosse 9-9 bis à Oignies. **21 chevalements** métalliques ou béton – comme celui de la fosse Dutemple à Valenciennes –, symboles visuels forts de l'industrie minière, composent également cet héritage et témoignent de l'évolution des techniques d'extraction.

Sur les 350 terrils que comptait le Nord-Pas de Calais, il en reste environ 200. Ces montagnes de schistes et de grès, aux formes coniques ou plates, témoins de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes, présentent aujourd'hui pour certaines une grande richesse écologique. Au fil du temps, les terrils ont en effet été colonisés par toutes sortes de plantes (orchidées, ...) et d'animaux (lézards, criquets, ...), parfois étrangers à la région. Le terril des Pichonvalles à Avion compte plus de deux cents espèces végétales, abritant oiseaux et batraciens. Les cavaliers (voies ferrées) sont un autre élément constituant de ce patrimoine technique. Ils servaient de voie de transport du charbon et de lien entre les fosses et les gares d'expédition, ferroviaires ou fluviales, à l'exemple de la gare de Lens. Des tracés aujourd'hui valorisés et aménagés en corridors biologiques, sentiers de promenade... comme ceux d'Haveluy dans le Nord. Fosses d'extraction et chevalements, terrils et cavaliers offrent un témoignage complet de l'évolution technique et architecturale liée à l'extraction du charbon aux 19^e et 20^e siècles.

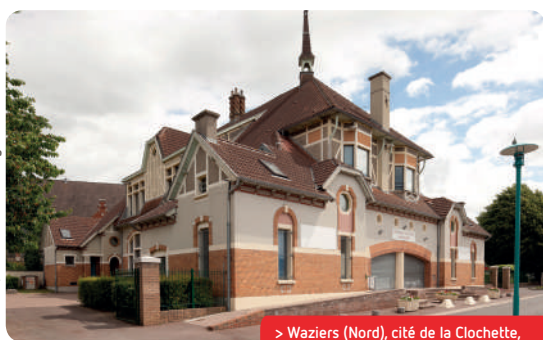


2.3. UN HABITAT OUVRIER D'UNE EXCEPTIONNELLE AMPLEUR ET DIVERSITÉ

Jusqu'à 222 000 mineurs ont travaillé dans le Bassin minier, au plus fort de la Bataille du charbon, en 1947. Les Compagnies minières ont créé **les premières cités ouvrières vers 1820**, pour encadrer tous les moments de la vie des mineurs et de leurs familles et afin de s'assurer une main d'œuvre efficace, disciplinée et disponible. Sur 150 ans (1820-1970), le Bassin minier a vu, dans un premier temps, les Compagnies minières rivaliser d'ingéniosité architecturale et urbaine, développant leur propre identité, des fosses aux cités, puis, à partir de 1946, avec la Nationalisation des charbonnages, les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) introduisent une nouvelle dynamique, donnant aux bâtiments de production et aux logements un style moderne caractéristique. Ces différentes politiques sont à l'origine de la richesse et de la diversité exceptionnelles du patrimoine du Bassin minier.

Résultat : on dénombre aujourd'hui près de 700 types de logements parmi les grandes catégories d'habitat ouvrier, que sont **les corons** (1820-1890), **les cités pavillonnaires** (1860-1939), **les cités-jardins** (1904-1939) et **les cités modernes** (1946-1970). D'Auchel à Vieux-Condé, les 563 cités aujourd'hui recensées donnent une impression saisissante de cohérence, avec comme point commun **un développement exclusivement horizontal**. Les ingénieurs des fosses et Directeurs de Compagnie avaient leurs propres demeures. Tandis que le premier était installé au sein de la cité et à l'entrée de la fosse, dans une maison de grande taille, à l'architecture travaillée, le second occupait une demeure monumentale, à

© 2012, Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais



> Waziers (Nord), cité de la Clochette, ancien patronage

© 2012, Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais



> Raismes (Nord), cité du Pinson, église polonaise en bois



> Rouvroy Billy-Montigny, cité Nouméa et de la fosse n°10

© Ph.Frutier - Altimage

l'écart de la cité, dans de vastes domaines, à l'image du Château Mercier, situé à Mazingarbe et qui tire son nom du Directeur de la Compagnie des Mines de Béthune.

Dans les années 1890, les Compagnies introduisent à l'intérieur de leurs cités des équipements sociaux, éducatifs et de loisirs, tels écoles, centres de formation, salles des fêtes, stades, églises, ces dernières étaient très souvent construites par des architectes de renommée régionale ou nationale, ou encore hôpitaux. Les cités intègrent désormais des espaces réservés aux activités collectives, aux activités de service et d'agrément renforçant leur autarcie et leur autonomie. À titre d'exemple, les équipements collectifs de la Cité de la Clochette à Douai-Waziers (groupe scolaire, patronage et église Notre-Dame des Mineurs) offrent en cela un témoignage exceptionnel. Enfin, les Compagnies ont fait construire diverses bâtisses pour leurs propres besoins de fonctionnement et d'administration, à l'exemple de Grands Bureaux de prestige comme ceux de la Société des Mines de Lens, réalisés dans le style Art-Déco par l'architecte Louis Cordonnier.

2.4. UNE GRANDE HISTOIRE INDUSTRIELLE, MAIS SURTOUT UNE HISTOIRE D'HOMMES ET DE FEMMES

Solidarité, convivialité, sociabilité et humilité... autant de caractéristiques propres aux habitants de la région Nord-Pas de Calais et en particulier à ceux du Bassin minier, qui tirent probablement leurs origines d'une nécessaire entraide, liée à des conditions de travail très dures au fond des mines, mais également à l'accueil de mineurs du monde entier. 29 nationalités différentes sont venues travailler. On citera parmi les immigrations les plus importantes : les polonais, les italiens, les algériens et marocains, qui ont imprégné le patrimoine et la culture régionale. À cela s'ajoutent les pratiques de loisirs, initiées par les Compagnies et poursuivies par les Houillères, qui renforcent l'esprit collectif des mineurs, apportent détente et espaces de liberté. Parmi elles : le jardinage, le sport avec l'athlétisme ou le football (Racing Club de Lens), la colombophilie, la pratique musicale au sein des harmonies ou fanfares, qui sont de toutes les fêtes et manifestations, dont la plus connue est la Fête de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, célébrée le 4 décembre de chaque année. Des pratiques qui continuent de vivre et se transmettent de génération en génération.

La culture du travail et l'habitude de l'engagement collectif acquis par les mineurs ont forgé une identité forte et qui survit d'une génération à l'autre, grâce à un travail de mémoire. Cette aventure humaine a également permis des avancées sociales : les grands syndicats de mineurs, notamment grâce à de grands mouvements de grève, ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution du Droit du travail français. Des valeurs fortes d'accueil, d'hospitalité et de convivialité qui perdurent encore aujourd'hui.



3. LES FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 30 JUIN 2012

Juin 2012	Le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
Juillet 2012	Le Bassin minier fête son inscription au Stade Bollaert de Lens en présence de la Ministre de la Culture.
Septembre 2012	7 ^e édition du Raid Bassin Minier.
Octobre 2012	Parution du guide « Les 100 sites de découverte du Patrimoine minier ».
Décembre 2012	Le Louvre-Lens est inauguré sur le site de la fosse 9/9bis de Lens, au cœur du Bassin minier Patrimoine mondial 1 .
Mars 2013	Première édition du Challenge VTT « Bassin minier ».
Mai 2013	Le Bassin minier intègre le Guide vert Michelin « les sites français du Patrimoine mondial ».
Mai 2013	Lancement de la marque « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial ».
Mai 2013	Le Bassin minier intègre l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial (ABFPM).
Juin-Juillet 2013	1 ^{er} anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial UNESCO.
Juillet 2013	Un documentaire : « l'inscription » réalisé par Stéphane Benhamou et produit par Télé Nord-Pas de Calais.
Septembre 2013	8 ^e édition du Raid Bassin Minier.
Septembre 2013	La Fondation Pinault annonce son intention de créer une résidence d'artistes à Lens. C'est un ancien logement minier de la Cité 9, à quelques dizaines de mètres du Louvre-Lens, qui est choisi.
Novembre 2013	Bassin Minier Patrimoine mondial est présenté au Salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre à Paris.
Décembre 2013	Présentation publique au Metaphone® (Herault Arnod Architectes) à Oignies des 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier du Livre Blanc, Acte II, fruit de douze mois de travaux de la Conférence Permanente du Bassin Minier 2 .
Janvier 2014	Séminaire national Planification urbaine et biens inscrits au Patrimoine mondial à l'Arche de la Défense, co-organisé par la Mission Bassin Minier, la Mission Val de Loire et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
Février 2014	Inauguration de l'exposition itinérante « Bassin minier Patrimoine mondial ».
Avril 2014	Lancement de la première saison de l'université populaire Mineurs du Monde.
Mai 2014	1 ^{ère} édition du Trail des Pyramides Noires (700 participants).
Mai 2014	La marque Lacoste choisit la piscine Art Déco de Bruay-La-Buissière pour mettre en scène sa nouvelle collection enfant.
Juin 2014	70 manifestations et plus de 3 000 participants pour fêter le 2 ^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial UNESCO (+ de 50 retombées presse) 3 .
Juin 2014	Inauguration du panneau « Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO » dans le Parc du Musée du Louvre-Lens.
Juin 2014	La chaîne nationale japonaise « NHK » réalise 4 jours de tournage dans le Bassin minier.
Juin 2014	Exposition Clins d'œil de Philippe Frutier, photos aériennes du Bassin minier Patrimoine mondial.



- Juillet 2014** Deux double-pages dans Libération et dans La Croix pour visiter le Louvre-Lens et le Bassin minier.
- Septembre 2014** 9^e édition du Raid Bassin Minier.
- Septembre 2014** 120 architectes-conseils de l'Etat visitent le Bassin minier et le choisissent comme territoire d'étude à l'occasion de leur séminaire annuel.
- Octobre 2014** Journée « Bassin minier Patrimoine mondial et médiation ».
- Décembre 2014** « Je suis ici dans le Bassin minier, qui a été reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO », visite du Président de la République à Lens.
- Janvier 2015** Guide vert Michelin 2015 : Lens et le Bassin minier étoilés !
- Février 2015** « Le Bassin minier qui bouge » est au programme d'une plénière du Comité Grand Lille **4**.
- Mars 2015** Reportage sur le Bassin minier sur Arte « paysages d'ici et d'ailleurs ».
- Avril 2015** L'Etat français sélectionne la destination « Autour du Louvre-Lens », incluant le patrimoine « Bassin minier, Patrimoine mondial de l'UNESCO » parmi les 20 destinations qu'il va promouvoir à l'international (contrats de destination).
- Mai 2015** Plus de 800 participants à la 2^e édition du Trail des Pyramides Noires et un bordelais victorieux du 105 km en 9 heures et 52 minutes...
- Juin 2015** 80 manifestations et plus de 10 000 participants pour fêter le 3^e anniversaire de l'inscription (+ de 120 retombées presse).
- Juillet 2015** Plus de 800 participants à la 2^e édition du Trail des Pyramides Noires et un bordelais victorieux du 105 km en 9 heures et 52 minutes...
- Juillet 2015** Lancement de la chasse au trésor « A la recherche du médaillon de Gédéon » qui propose de faire découvrir la richesse et la diversité du patrimoine et des paysages du Bassin minier Patrimoine mondial.
- Septembre 2015** Journée de visite du Bassin minier à l'occasion du congrès international TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage) « Patrimoine Industriel au XX^e siècle, nouveaux défis ».
- Septembre 2015** Lancement de la création « Fleur de Bonheur », bonbon de chocolat serti dans une boîte hommage au Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO, réalisée par le maître Pâtigoustier Jean-Claude Jeanson.
- Septembre 2015** Edition d'un guide signalétique à destination des collectivités du territoire afin d'initier l'implantation de panneaux de signalétique « Bassin minier Patrimoine mondial ».
- Inauguration du premier panneau d'entrée de ville Bassin minier Patrimoine mondial dans la ville de Loos-en-Gohelle.
- Septembre 2015** Ouverture officielle d'Arenberg Creative Mine, un des trois pôles de l'industrie de l'image en Nord-Pas de Calais, situé sur l'un des 5 grands sites de la mémoire du Bassin minier Patrimoine mondial.
- Septembre 2015** 10^e et dernière édition du Raid Bassin Minier.
- Septembre 2015** Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial, Metaphone® (Herault Arnod Architectes) à Oignies.



- Janvier 2016** Publication du rapport de fin d'étude «qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Mars 2016** Organisation d'une demi-journée de visite du Bassin minier pour les membres d'ICOMOS France et international
- Mai 2016** 3^e édition du Trail des Pyramides Noires (900 participants)
- Mai-juin 2016** Dans le cadre du cycle «Architecture en mouvement», la Mission Bassin Minier a été invité par l'ambassade de France en Chine pour animer trois conférences sur le thème «l'UNESCO et le Bassin minier Nord-Pas de Calais : un enjeu majeur de reconnaissance mondiale du patrimoine industriel»
- Juin 2016** Final de la résidence mission sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarde de Jean-Michel André, artiste photographe, sur les valeurs de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Novembre 2016** Participation à la 2e session de formation «médiation Patrimoine mondial» organisé par l'Association des Bien Français inscrits au Patrimoine Mondial, à Arc-et-Senans
- Novembre 2016** Organisation du séminaire sur le thème «Comment concilier protection des valeurs d'un paysage culturel évolutif inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO et évolution du territoire ?»
- Novembre 2016** Publication de l'index présentant les 353 éléments par commune du bien Bassin minier Patrimoine mondial
- Décembre 2016** Classement de l'ensemble «des terrils formant la chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France» au titre de la loi 1930 sur les paysages
- Décembre 2016** Inauguration du premier panneau d'autoroute «Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO» sur le département du Nord
- Décembre 2016** Lancement commercial d'une boule à neige, édition limitée et estampillée Bassin minier Patrimoine mondial
- Mars 2017** Signature du contrat d'engagement pour le Renouveau du Bassin minier
- Mars 2017** Lancement et présentation du Schéma stratégique Autour du Louvre Lens, expérience Sports & nature
- Mars 2017** Baptême de la première rame de tramway Bassin minier Patrimoine mondial sur le Valenciennois
- Mai 2017** La Mission Bassin Minier accueille une délégation d'universitaires brésiliens dans le cadre du programme de recherche franco-brésilien «Richesses en partage»
- Mai 2017** 4^e édition du Trail des Pyramides Noires (1 005 participants)
- Juin 2017** 5^e anniversaire de l'Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Septembre 2017** Lancement du film d'animation Bassin minier, Patrimoine mondial sur l'ensemble du territoire du Bassin minier
- Octobre 2017** Inauguration de la Cité Bruno rénovée à Dourges, Cité Pilote du Bassin minier Patrimoine mondial
- Novembre 2017** Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial, Site minier d'Arenberg à Wallers



4. GLOSSAIRE

Les carreaux de fosse / les fosses : ensemble des bâtiments de surface nécessaires à l'extraction du charbon (recettes ; salles des machines, des compresseurs, des ventilateurs ; lampisterie, bains-douches, ateliers, bureaux ...)

Le chevalement : dans l'industrie minière, le chevalement est la structure qui sert à descendre et remonter les mineurs, ainsi que le minerai, via une cage d'ascenseur. Qu'il soit en bois, en métal ou en béton, le chevalement remplit toujours la même fonction : il supporte les molettes par-dessus lesquelles passent les câbles d'extraction qui, mus par la machinerie, plongent au droit du puits pour retenir la cage.

Les cavaliers désignaient les voies ferrées reliant les fosses aux gares d'expédition, ferroviaires ou fluviales. Les cavaliers étaient des voies privées sur lesquelles les Compagnies minières transportaient le charbon, les stériles, et le matériel nécessaire à leur activité.

Le terril est constitué par l'accumulation de résidus miniers, composés principalement de schistes, et en plus petite quantité de grès carbonifères et de résidus divers. De formes variées, ils peuvent être coniques ou plats.

Le coron constitue la première génération d'habitat ouvrier. La caractéristique des corons est la construction de logements en bande. Avec le temps, la dimension et l'échelle des corons deviennent de plus en plus importantes : les premiers corons de quelques dizaines de mètres de long se transforment en « barreaux » s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres. En général, les logements sont étroits, à un étage, avec un petit jardin potager à l'arrière.

Les cités pavillonnaires reposent majoritairement sur deux principes de fragmentation : la maison jumelle et le regroupement de quatre logements. Les plans de ces cités sont conçus selon un plan orthogonal qui structure l'implantation des constructions. Géométrie, symétrie, rationalisme restent les mots d'ordre. Toujours alignées, les maisons sont progressivement construites en recul par rapport à la chaussée et sont entourées de jardins offrant un paysage urbain plus aéré. La largeur et les grandes perspectives des rues, l'espacement entre les maisons et la place accordée aux jardins donnent aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel.

Les cités-jardins introduisent des voiries courbes et un environnement vert et paysager ; le quadrillage homogène des cités pavillonnaires est remplacé par un tracé courbe qui met en valeur des perspectives. Les voies se bordent d'arbres et des espaces publics, des squares, des jardins populaires sont généreusement plantés. Le logement prend encore du recul par rapport à la chaussée. Les maisons sont regroupées le plus souvent par 2, mais également par 3 ou 4 et sont implantées au cœur d'un double jardin. Les jardins sont séparés par des clôtures végétales ou de béton orné de motifs propres à chaque Compagnie minière.

Les cités modernes : pour pallier le manque d'habitations pour les retraités et les veuves, sont construits de petits logements dits « type 100 », d'une surface moyenne de 30 à 40 m², puis des logements un peu plus grands dits « type 230 ». En brique, la construction se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent. En 1954, de manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent le procédé « Camus » (panneaux de béton préfabriqués). Il existe deux types de « Camus » : les Camus hauts (à partir de 1954) et les Camus bas (à partir de 1959). Les premiers se composent de deux niveaux habitables au-dessus d'un garage transformable éventuellement en chambre supplémentaire. Quant aux Camus bas, ils sont construits en plain-pied, avec un séjour et deux chambres.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

www.bassinminier-patrimoinemondial.org



Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Carreau de Fosse du 9-9bis

Rue du Tordoir - BP 16

F 62 590 OIGNIES

Tél. +33 (0)3 21 08 72 72

www.missionbassinminier.org

